Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 056-215600503-20260723-23JUILLET26_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CROIX-HELLEAN

Date de convocation : 16 juillet 2026	Le vingt-trois juillet deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de La Croix-Helléan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de La Croix-Helléan, sous la présidence de **Monsieur Thierry CHAMAILLARD, Maire.**
Membres : **En exercice : 15** **Présents : 12** **Votants : 14**	**Etaient présents : Mme BLANCHARD, M. BRIQUE, M. DE LA FOREST, M. DINEL, Mme FRAY, M. GOMMIER, Mme GUEGAN, M. LE BLANC, Mme LE TOQUIN, Mme MAROT, M. THOMAS.** **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir : Anthony DINEL à Thierry CHAMAILLARD et Marie-Paule GUEGAN à Myriam LUCAS** **Absent n'ayant pas donné de pouvoir : Géraldine FRAY**
Numéro : **23JUILLET26_07**	**Secrétaire de séance : Solenn LE TOQUIN**

Objet : : Approbation du projet global de restauration de la chapelle Saint-Maudé, réalisation par tranches et autorisation de solliciter les subventions afférentes

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la chapelle Saint-Maudé, inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis le 24 avril 1925, constitue un élément majeur du patrimoine communal.

Un diagnostic de restauration réalisé en 2025 par l'Atelier Touchard Architectes met en évidence une dégradation importante de l'édifice depuis le précédent diagnostic de 2004. Les principaux désordres constatés concernent notamment les remontées d'humidité, les dégradations des maçonneries, des enduits et des sols, liées à un drainage insuffisant et à la présence de joints inadaptés. Le diagnostic préconise un programme global de restauration réalisé par phases afin d'assurer la pérennité de l'édifice.

Le coût prévisionnel global de l'opération est estimé à :

- Montant HT : 894 257,71 €
- Montant TTC : 1 073 109,25 €

Afin de permettre la réalisation progressive de ce projet au regard des capacités financières de la commune et de l'obtention des cofinancements, il est prévu d'échelonner les travaux en plusieurs tranches fonctionnelles et/ou techniques, telles que définies dans les préconisations du diagnostic.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :
- d'approuver le principe de la restauration globale de la chapelle Saint-Maudé conformément aux préconisations du diagnostic réalisé en 2025 ;
- d'approuver le programme global de restauration et décide de sa réalisation échelonnée par tranches successives ;
-d'autoriser Monsieur le Maire à engager les études, les marchés et les démarches nécessaires à la réalisation de l'ensemble de l'opération ainsi que de ses différentes tranches ;
-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, pour le programme global et pour chaque tranche de travaux considérée, l'ensemble des subventions et fonds de concours susceptibles d'être attribués par l'État, la DRAC Bretagne, la Région Bretagne, le Département du Morbihan, la Fondation du patrimoine, ainsi que tout autre organisme public ou privé ;

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 056-215600503-20260723-23JUILLET26_07-DE

- d’autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents, plans de financement prévisionnels, conventions de subvention et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal (section d'investissement) pour chaque tranche de travaux au fur et à mesure de leur programmation et de l'obtention des notifications de subventions.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
A La Croix-Helléan, le 31 juillet 2026

Le Maire,
Thierry CHAMAILLARD